

## CHARTRE QUALITE VAISSELLE JAPONAISE

La présente **Charte Qualité Fournisseur** a pour objet de formaliser les règles particulières applicables par les fournisseurs à qui **Vaisselle Japonaise** a confié la réalisation de ses articles.

En appliquant les principes de la présente charte les fournisseurs assurent à **Vaisselle Japonaise** la fourniture d'articles adaptés à ses attentes et la maîtrise des risques liés à la qualité spécifiée de ces articles.

Cette charte constitue donc une des bases du développement d'une relation de confiance et donc de partenariat entre Vaisselle Japonaise et ses fournisseurs.

Le respect de ces règles par les fournisseurs de **Vaisselle Japonaise** est impératif. Pour cela, il est demandé au fournisseur destinataire, après lecture de la présente, de retourner à **Vaisselle Japonaise**, la fiche d'acceptation visée par sa direction générale. La vérification de l'application effective de la présente charte pourra faire l'objet d'un audit fournisseur.

Les principaux engagements pour les fournisseurs sont les suivants :

- **Informier Vaisselle Japonaise en toute transparence et respecter les engagements contractuels :**

Le fournisseur s'attache à donner à **Vaisselle Japonaise** une information claire, précise et complète relative aux articles qui seront fournies. Il concevra des articles en adéquation avec les attentes énoncées par **Vaisselle Japonaise**. En conséquence, il s'engage à réaliser des articles homogènes et conformes au cahier des charges et donc à respecter les conditions et contraintes spécifiques définies par **Vaisselle Japonaise**.

Il conçoit et ne promet que ce qui est réalisable. Il s'engage à respecter les engagements pris tant en ce concerne les aspects techniques, logistique que financiers.

- **Garantir des articles de qualité et une démarche d'amélioration continue :**

**Vaisselle Japonaise** attend de ses fournisseurs d'une part, la réalisation d'articles de haute qualité et d'autre, la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue afin de répondre de la meilleure façon possible aux attentes de ses clients internes.

En conséquence, le fournisseur propose à **Vaisselle Japonaise** les meilleurs articles au meilleur coût et s'engage sur la qualité présentée à **Vaisselle Japonaise** dans le cadre de sa réponse à la mise en concurrence.

Il sélectionne et contrôle régulièrement ses articles sur des critères de qualité stricts.

Il s'assure de la traçabilité de ses actions, mesure régulièrement auprès de **Vaisselle Japonaise** son efficacité et en cas de différend s'efforce de rechercher une solution amiable.

Il accepte que **Vaisselle Japonaise** procède à une évaluation inopinée de la qualité de ses articles.

- **Respecter la réglementation en matière de formation :**

Le fournisseur s'attache au respect de la réglementation en matière de formation.

Si les articles sont réglementairement définis, le fournisseur s'engage à réaliser pour chaque commande de **Vaisselle Japonaise**, des articles homogènes et conformes aux normes de l'agrément technique permettant ainsi aux clients de **Vaisselle Japonaise** un usage approprié et dénué de risques connus.

- **Affecter à la réalisation des articles des intervenants qualifiés :**

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, le fournisseur s'engage d'une part, à élaborer des actions de recrutement et de formation qui tiennent compte des contraintes métier, des besoins des clients et d'autre part, à consacrer le temps et les moyens nécessaires aux perfectionnements de ses ressources.

Il emploie et affecte à la réalisation des articles de **Vaisselle Japonaise** un personnel qualifié connaissant les spécificités des métiers de **Vaisselle Japonaise**.

- **Entretenir une bonne relation commerciale avec Vaisselle Japonaise:**

Le fournisseur s'engage à désigner un interlocuteur Référent Dossier qui répondra promptement aux demandes de **Vaisselle Japonaise**, dans un délai raisonnable.

Il confirme à **Vaisselle Japonaise** par tout moyen à sa disposition la bonne réception et compréhension des demandes de **Vaisselle Japonaise** et convient avec Vaisselle Japonaise des délais de réponse.

Il assure à **Vaisselle Japonaise** une réponse individualisée en fonction de sa demande et un accompagnement avant pendant et après la prestation.

Le fournisseur se doit d'être force de proposition auprès de **Vaisselle Japonaise** pour l'amélioration de ses articles, il conseillera cette dernière conformément à ses objectifs et attentes et lui précisera les changements qu'il juge utiles dans la relation client-fournisseur.

Il veille également à transmettre toute information pour prévenir un risque de non respect des engagements du contrat.

- **Respecter le principe de loyauté :**

Le fournisseur devra respecter le principe de loyauté à l'égard de **Vaisselle Japonaise** afin d'instaurer et de maintenir une relation de confiance durable.

Il exerce son activité dans le respect des valeurs et usages de la profession et fait preuve de rigueur et de savoir-faire dans tous ses actes professionnels et donne une image valorisante de sa profession.

Il avertira **Vaisselle Japonaise** des modifications intervenant dans sa structure : changement d'interlocuteurs et/ou des intervenants pressentis pour réaliser les articles, changement de statut juridique et/ou de direction.

- **Respecter le principe de confidentialité et de secret professionnel :**

Le fournisseur s'engage à appliquer la règle du secret professionnel et de la protection des données dans le cadre de ses missions auprès de **Vaisselle Japonaise**.

Il conservera une confidentialité sur les relations avec Vaisselle Japonaise et les éléments dont il aurait connaissance au cours de ses articles.

- **Respecter les processus achats de Vaisselle Japonaise :**

Pour toute commande d'articles par **Vaisselle Japonaise**, le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des étapes du processus achat dictées par les procédures achats de Vaisselle Japonaise.

- **Respecter la législation du travail et les engagements sociaux :**

Le fournisseur respecte les réglementations relatives au droit du travail et à la négociation collective applicables sur le territoire où il exerce directement ou indirectement son activité.

En application de cette charte, le fournisseur s'attache à ne verser aucune somme non reconnue officiellement.

De même, il assure la sécurité des personnes et des installations sur l'ensemble de ses sites et œuvre pour l'amélioration continue des conditions de travail de ses employés.

- **Elaborer un système de management environnemental :**

Le fournisseur respecte la réglementation relative à la protection de l'environnement et met en œuvre les actions nécessaires pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement.

**Vaisselle Japonaise** souhaite que ses fournisseurs partagent ses engagements en faveur du développement durable.

**ATTESTATION D'ACCEPTATION**  
**DE LA CHARTE QUALITE**

Je soussigné : .....

Agissant en qualité de :  
.....

au nom et pour le compte de la société : .....

dont le siège social est à :  
.....  
.....  
.....

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de réalisation des articles définies dans la présente charte qualité et m'engage à ce qu'elles soient appliquées par la société que je représente dans le cadre de la réalisation des articles que je dois réaliser.

A ..... le .....

Signature et cachet de l'entreprise